



COMPTE RENDU DU CTL DU 14 septembre 2020

En raison des règles de distanciation sociale, le nombre de représentants à ce Comité Technique Local, qui s'est tenu en présentiel au Montaigne (Cergy), a été limité aux membres titulaires.

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès verbal du CTL du 04/06/2020 (pour approbation)
- 2) Procès verbal du CTL du 09/07/2020 (pour approbation)
- 3) Modification des horaires d'ouverture des SPF et du SDE (pour avis)
- 4) Généralisation du paiement de proximité (pour information)
- 5) Point d'étape : nouveau réseau de proximité (pour information)
- 6) Bilan de la campagne IR 2020 (pour information)
- 7) Document de synthèse annuel (pour information)
- 8) Questions diverses

1) Procès verbal du CTL du 04/06/2020 (pour approbation)

Adopté à l'unanimité des représentants du personnel

2) Procès verbal du CTL du 09/07/2020 (pour approbation)

Adopté à l'unanimité des représentants du personnel

3) Modification des horaires d'ouverture des SPF et du SDE (pour avis)

Décision de la direction soumise à la consultation des représentants du personnel :

(extrait du document présenté aux OS) « *l'administration centrale souhaite adapter la politique d'ouverture au public des services chargés de la publicité foncière et de l'enregistrement [...] en systématisant l'ouverture des SPF/SPFE/SDE uniquement le matin le jour de l'arrêté comptable mensuel. [...] Actuellement, les 4 SPF et le SDE sont ouverts les lundi, mardi et vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h et les mercredi et jeudi de 8h45 à 12h15. Il est proposé de fermer ces*

services à partir de 12h15 chaque dernier jour ouvré du mois (opérations de clôture comptable mensuelles), à l'exception du dernier jour ouvré de l'année. Cette nouvelle règle sera applicable à compter du mois de septembre 2020. »

La CGT prend acte de la décision de la direction (en effet, contrairement à ce qui est écrit, ce n'est pas une proposition), qui présente cela comme un bien pour les personnels et le service public. La CGT a toujours défendu un service public de qualité, notamment en défendant les emplois, supprimé en grand nombre au SPF et SDE entre autres. Au SDE par exemple, nous regrettons que le départ en mutation d'une collègue contrôleuse en septembre n'ait pas été remplacé, ce qui pèse sur les conditions de travail du personnel du service. Cette situation est choquante, encore plus en ce moment, où nous voyons des milliards d'argent magique ruisseler vers les poches des grandes entreprises et de leurs actionnaires. Cet argent pourrait servir à embaucher. L'accueil du SDE ne désemplit pas et aucune amélioration n'est prévue, surtout avec les 1700 décès récents dus au Covid, ce qui va peser encore plus.

VOTE CGT : ABSTENTION (même chose des autres OS)

4) Généralisation du paiement de proximité (pour information)

Décision de la direction soumise à la consultation des représentants du personnel :

Le terme « paiement de proximité » est un euphémisme utilisé par la direction à la place de « paiement chez les buralistes ».

Extrait du document de CTL présenté par la direction aux représentants du personnel : « Cette mesure [...] vise à supprimer, à terme, le maniement des espèces dans les centres de finances publiques. Après une préfiguration réussie durant plus de quatre mois dans 19 départements, le dispositif a été généralisé à l'ensemble de la France le 28 juillet 2020, le déploiement des 4750 points de vente s'effectuant progressivement avec la signature des conventions par les buralistes partenaires. Dans le Val-d'Oise, lors de la généralisation du dispositif le 28/07/2020, le paiement de proximité était possible auprès de 45 buralistes partenaires (liste arrêtée au 28/07/2020). »

Ce paiement chez les buralistes concerne les paiements en numéraires (limités à 300 €) et en CB, grâce à un QRcode présent sur les factures.

Pour la CGT, évidemment, la direction présente, comme d'habitude, son dispositif comme étant dans l'intérêt des agents (fin du numéraire dans les services, donc c'est bien). En fait, il s'agit là d'une externalisation pour faire des économies. Les conditions de travail dans les caisses de la DGFIP étaient souvent déplorables, ne serait-ce qu'à cause de l'engorgement du public et du manque de personnel. Malgré cela, les collègues ont fait face, le plus souvent au détriment de leur santé (stress, surcharge mentale, conflits...) et aujourd'hui, voilà comment ils sont remerciés ! Mépris total.

5) Point d'étape : nouveau réseau de proximité (pour information)

Décision de la direction soumise à la consultation des représentants du personnel :

Le « Nouveau Réseau de Proximité », là aussi, c'est un joli nom donné par la direction à ces restructurations et fermetures de services.

Cette démarche a été engagée depuis juin 2019, et a donné lieu à une charte départementale d'engagements, signée le 24 juillet 2020 par Olivier DUSSOPT, Ministre délégué chargé des comptes publics, le Préfet du Val-d'Oise et le Conseil départemental (le DGFIP et la DDFIP étaient là aussi, que du beau monde).

Une des restructurations prévues dans cette charte sera mise en place au 1er septembre 2020 : c'est la création du service de gestion comptable (SGC) de Magny-en-Vexin par fusion des activités « secteur public local » des trésoreries de Magny-en-Vexin et de Marines. Parallèlement, un conseiller aux décideurs locaux (CDL) est installé auprès des communes des deux établissements publics de coopération intercommunale Vexin Centre et Vexin Val de Seine. Une trésorerie « impôts », sous la responsabilité de la comptable du SGC, est provisoirement maintenue à Magny-en-Vexin jusqu'au transfert de l'activité vers le SIP fusionné de Cergy-Pontoise le 1er janvier 2021. D'autres restructurations prévues dans la charte NRP 95 du 24 juillet verront leur calendrier reporté entre le 1er janvier 2021 et 1er janvier 2023 :

1) SGC et CDL : au 01/01/2022, création des SGC de Garges et de Sarcelles et mise en place des deux CDL des communautés de communes de Carnelle Pays de France et de Roissy Pays de France (opération initialement prévue au 01/01/2021)

2) Trésoreries : au 01/01/2022, fermeture des trésoreries de Gonesse, Louvres et Luzarches et mise en place des accueils de proximité (opérations initialement prévues au 01/01/2021)

3) Trésorier Hôpital : au 1er janvier 2022, déménagement de la Trésorerie Hôpital de Gonesse au CFIP de Garges-lès-Gonesse (sauf si la trésorerie ne rejoint pas d'ici là le groupement hospitalier de territoire (GHT) sis en Seine-Saint-Denis).

4) SIP : au 01/01/2022, transfert au SIP de Garges nouvellement créé (fusion des SIP de Garges Centre et Garges Extérieur au 01/01/2022) de l'activité de recouvrement de l'impôt des trésoreries de Gonesse, Louvres et Luzarches (opération initialement prévue au 01/01/2021).

5) SIE et PCE : avancement au 01/01/2022 de la mise en place de la nouvelle carte des SIE et des PCE : fusion des SIE de Saint-Leu-la-Forêt, Ermont et Garges sur le site de Saint-Leu, créant le SIE Val-d'Oise Ouest (opération initialement prévue au 01/01/2023), fusion des PCE de Saint-Leu et de Garges, créant le PCE Val-d'Oise Est (opération initialement prévue au 01/01/2023).

Pour la CGT, on ne peut se satisfaire d'un report et la seule revendication possible est l'abandon du NRP, qui est une véritable catastrophe pour les collègues et le service public.

6) Bilan de la campagne IR 2020 (pour information)

Bilan présenté aux représentants du personnel par la direction :

Selon la direction, « la campagne déclarative de l'année 2020 s'est tenue dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire de Covid 19 avec la fermeture des services au public pendant une grande partie de la campagne. Cette conjoncture a emporté une modification du calendrier de la campagne et a exigé des adaptations particulières des services avec une forte mobilisation collective. »

Pendant cette période de confinement, elle se targue d'avoir mis en place un dispositif de formation adapté par des diaporamas et e-formations de l'ENFIP. La direction vante aussi son pilotage (également adapté, bien sûr), par des audio-conférences hebdomadaires entre les chefs et les équipes, nombre d'agents étant en télétravail. Eu égard aux priorités du PCA (Plan de Continuité de l'Activité), les SIP ont bénéficié du renfort des agents télé-travailleurs des services suivants : DIRCOFI (14 agents) ; BCSP (8 agents) ; DAJ (3 agents) ; BCR (1 agent) ; BDV (2 agents) ;

division des particuliers.

C'était la première campagne déclarative avec présentation des données PAS : les déclarations de revenus comprenaient cette année la présentation des revenus perçus, ainsi que les différentes retenues à la source effectuées, avec le calcul d'un solde d'impôt sur le revenu. Autre nouveauté : la déclaration automatique. 457 184 foyers étaient éligibles à la déclaration automatique dans le Val-d'Oise (on se demande comment il est possible que des collègues qui font des modifications de leur déclaration tous les ans étaient éligibles, mais passons...), mais seulement 207 685 déclarations qui ont finalement été taxées sans action (45 % des éligibles, ah, tiens, c'est bizarre...). Troisième et dernière nouveauté : la suppression de l'envoi de formulaires papier aux déclarants en ligne (450 tonnes de papier nationalement).

Pendant la campagne, en application des mesures de confinement, les accueils physiques ont été totalement fermés au public jusqu'à une réouverture uniquement sur rendez-vous (officiellement...) à compter du 25 mai. En substitution de cet accueil physique, des rendez-vous téléphoniques ont ainsi été organisés (3 741 rendez-vous physiques et téléphonique). Le volume d'appels décrochés sur la période a été de 32 886 appels. En l'absence d'outil de mesure fiable sur le département, il n'est pas possible de juger de l'évolution de celui-ci par rapport aux années précédentes. L'accueil numérique a joué un rôle plus important que les autres années du fait de la fermeture des CfIP : les sollicitations via les messageries (e-contact et BALFUS) ont accéléré la tendance à la hausse observée lors des campagnes précédentes. Le nombre de messages reçus sur la période de campagne est passé de 44 200 messages en 2019 à 65 717 en 2020, soit une augmentation de 48,68 %. (les services extérieurs aux SIP intervenus en renfort ont pris en charge globalement 7 179 messages).

Pour la direction, la campagne 2020 a permis de montrer qu'il était possible d'assurer l'accueil des usagers dans un contexte de fermeture des services au public en s'appuyant sur de l'accueil à distance !!!

Bilan global des flux d'accueil (physique et dématérialisé) : moyenne de -20 % sur l'ensemble de la DDFIP entre 2020/2019 (avec -33 % pour Garges et -31 % pour Argenteuil).

Bilan de l'émission : le nombre de déclarations intégrées était en retrait de près de 50 % au 5 juin par rapport à 2019. La prise en compte des déclarations automatiques a permis de combler ce retard à la deuxième émission (ouf !).

Le nombre de déclarants en ligne est en baisse par rapport à 2019 (384 283 déclarations contre 435 760 soit - 11 %), ce que la direction explique par la déclaration automatique. En revanche, le taux de déclarations en ligne nécessitant un retraitement a plus que doublé, notamment du fait de nouveaux déclarants en ligne et/ou de nouveaux contrôles liés aux éléments du PAS.

Les représentants de la CGT ont demandé ce que signifiait la phrase : « la campagne 2020 a permis de montrer qu'il était possible d'assurer l'accueil des usagers dans un contexte de fermeture des services au public en s'appuyant sur de l'accueil à distance ». La direction a répondu qu'on ne pouvait pas savoir à présent si la campagne version « ancienne » serait maintenue à l'avenir.

Nous avons dénoncé le fait que bien des collègues n'avaient pas reçu les formations sur les nouveautés IR, notamment sur les revenus fonciers et le CIMR. Il y a eu beaucoup de bugs sur les appli en télétravail, et il a fallu parfois demander à certains usagers leurs codes de connexion pour résoudre leur problème, ce qui n'est pas normal. En l'absence de réception ou de renseignement, beaucoup de gens ont validé leur déclaration n'importe comment, on le voit actuellement à l'accueil à la sortie des rôles et au nombre de télécancellations, ce qui génère un travail supplémentaire. De plus, beaucoup de contribuables ont évalué à la hausse leur impôt, ce qui a généré un grand nombre de restitutions supérieures à 10 000 € cette année (170 sur le

pôle d'Enghien au SIP d'Ermont). Cela génère un autre travail supplémentaire car il faut faire un rapport pour chaque restitution supérieure à 10 000 €.

7) Document de synthèse annuel (pour information)

Nous ne voyons pas vraiment d'intérêt ici à détailler l'intégralité de ce document de synthèse (près de 50 pages de statistiques sur l'ensemble des services de la DDFIP du 95). En effet, il nous apparaît que cette synthèse sert surtout de faire valoir à la direction, qui justifie ainsi sa façon de manager. Et lorsqu'il est question de l'efficacité des collègues (qui, rappelons-le, font tourner la boutique par leur travail), c'est l'occasion pour la directrice de dire en somme : « c'est très bien, on est payé pour ça, vous avez le mérite, félicitations de faire fonctionner dans le Val d'Oise cette grande maison qui est la nôtre ».

Pour la CGT, cette version « grande famille » de la DGFIP, qui est souvent présentée par les directeurs, est une fable à faire dormir debout. Profitons-en pour expliquer pourquoi : les directeurs voudraient nous faire avaler l'idée que nous avons tous des intérêts communs, quelle que soit notre position dans l'administration, tout simplement parce que nous sommes tous dans la même galère. Mais c'est archi-faux : il y a une différence entre, d'une part, les agents, quel que soit leur grade, qui font leur boulot, et d'autre part, la direction. Dans une galère, il y a les galériens et leurs surveillants, ici c'est la même chose. En effet, la direction, elle, son boulot, c'est de faire en sorte que les agents travaillent, quelles que soient leurs conditions de travail, quels que soient leurs salaires, quelles que soient les suppressions d'emplois, quelles que soient les décisions politiques prises quant à la provenance et au devenir de tout cet argent que nous faisons circuler dans les caisses de l'état et des collectivités publiques. En somme, l'unité des oppresseurs et de leurs sujets est un leurre : à la DGFIP comme ailleurs, il y a deux catégories, celle des salariés et celle des dirigeants qui les préssurisent. On est bien plus proches de la définition de la LUTTE DE CLASSES, la DGFIP est loin d'être une famille ou une maison du bonheur. La seule unité et fraternité qui puisse exister, c'est celle des rameurs, celle de la classe des salariés du rang, la nôtre, quoi...

8) Questions diverses

Embauches de contractuels

La direction annonce que fin septembre, elle va lancer le recrutement de 5 contractuels, des CDD de droit public de trois ans sans possibilité de titularisation (entretiens fin octobre, arrivée dans les services mi-décembre). Ils seront affectés sur les 5 CFIP du 95.

Pour la CGT, ces embauches sont bien inférieures aux besoins. De plus, ce sont des emplois précaires. Ce sera toujours ça pour ceux qui seront pris, vu le marché du travail et le chômage grandissant. Mais les milliards qui ruissellent actuellement vers les poches des grandes entreprises et de leurs actionnaires pourraient servir à embaucher durablement des salariés, au lieu d'aller grossir les profits de sociétés qui utilisent leur droit à licencier autant qu'elles veulent.

Fermetures de classes : il se passe quoi ?

Comment font les collègues dont la classe de leur enfant ferme à cause de la Covid ? (Question CGT)

La directrice nous a répondu que lorsqu'une décision de fermeture de classe est prise, un certificat est alors délivré par l'éducation nationale aux parents. Sur présentation de ce certificat, les chefs de services doivent placer les agents concernés en télétravail ou en ASA (décision au cas par cas).

Nous avons demandé à la directrice comment faire la classe à distance à ses enfants alors que l'on est en télétravail. Elle a répondu que les exigences de continuité pédagogique en cette période sont largement moins importantes que pendant le confinement, donc il n'est pas question de mettre systématiquement les agents en ASA.

Devenir du service des RNF

Ce service a été délocalisé il y a trois ans pour le flux entrant des Recettes Non Fiscales. Il ne reste plus dans le 95 qu'un service chargé d'apurer le stock de RAR. Ce service de la DDFIP, situé à la préfecture, doit fermer au 31/12/2020. Que vont devenir les collègues ? (Question CGT)

Réponse de la direction : la fin des poursuites était souhaitée au 31/12/2020 mais la crise sanitaire a provoqué un retard. On va faire un point et mesurer le temps requis et le dimensionnement de l'équipe à maintenir pour apurer le stock. On va concerter les collègues, aucun d'entre eux ne sera envoyé ailleurs contre son gré.

Pour la CGT, qui vivra verra...

Personnes fragiles

De nouvelles dispositions légales ont été publiées (décret du 29 août 2020), remplaçant celles du mois de mai. De 11 cas de fragilités recensées, il n'en existe plus aujourd'hui que 4 (voir la liste dans le décret). Que vont devenir les collègues qui ne seront plus « personnes à risque » ?

Réponse de la direction : la liste des personnes vulnérables (une centaine de collègues) va être revue à la baisse par le médecin de prévention en fonction du nouveau décret. Pour les collègues qui vont basculer dans la catégorie des « non vulnérables », ils seront placés en télétravail, ou, si ce n'est pas possible, ils devront venir travailler avec toutes les barrières sanitaires (masques chirurgicaux, distance, gel, etc.). La directrice en a profité pour chanter un air déjà connu. Petit résumé : « on peut comprendre la lassitude des collègues en présentiel [...], il faut se donner du mou [...], certains collègues en ASA mettent des photos de leurs vacances sur leur Facebook, ça passe mal [...], j'augure mal de leur rentrée dans les services ».

Pour la CGT, il est regrettable que la directrice mette en avant que quelques collègues en présentiel s'en prennent à leurs collègues en ASA. Parce qu'ils sont fatigués, parce qu'ils n'arrivent pas à faire sans stresser tout ce qu'on leur demande. Donc, que fait-elle ? Plutôt que de prendre en compte les difficultés réelles des uns comme des autres (évidemment, cela exigerait des moyens supplémentaires), elle prend acte du mécontentement des collègues en présentiel en faisant (« hors PV ») des commentaires sur certains collègues en ASA, et c'est regrettable de sa part.

Alors, profitons-en pour mettre les choses au clair : pour la CGT, les ASA, ce n'est pas les vacances. Ensuite, si le gouvernement avait vraiment géré correctement les choses dès le début de la pandémie, il aurait anticipé et il aurait consacré les milliards d'argent magique qu'il a finalement trouvé, à embaucher des personnels et à donner des moyens aux structures de soins et d'éducation. Il aurait financé les masques dès le début, il aurait planifié la construction de structures d'accueil pour les dépistages et les malades. Aujourd'hui, si la situation sanitaire n'est pas bonne, c'est la conséquence de cette incurie : nos dirigeants nous ont mis dans cette situation, et ce n'est pas facile, c'est vrai. Mais pour en revenir à la DDFIP du 95, sous-entendre que des collègues lorgnent avec envie vers les quelques collègues qui sont en ASA et que cela n'est pas étonnant, c'est indigne ! Mais c'est aussi une façon de diviser pour mieux régner. Ne tombons pas dans ce panneau grossier. Réclamons des moyens tous ensemble pour la santé, pour les services au public ! Ces moyens existent, nous les méritons !